

► ***Rencontre au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères***

LAURENT BILI, directeur général de la Mondialisation, du développement et des partenariats, et **Laurence Auer**, directrice de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, nous ont reçus le 14 juin au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour évoquer la réflexion en cours sur une future réforme de l'enseignement français à l'étranger.

Si nous avons eu confirmation des étapes pour répondre aux orientations fixées par le président de la République dans ses discours de février et mars dernier, beaucoup d'inconnues subsistent.

Le doublement du nombre d'élèves reste très flou : s'agit-il bien, comme le bon sens le laisse supposer, d'agglomérer les sections labellisées « LabelFrancÉducation » dans les systèmes scolaires étrangers et les nouveaux établissements partenaires homologués ? Quelle sera la place réelle de la France et des personnels français dans ce dispositif élargi ?

Le volet économique et budgétaire de la réforme en préparation comporte à ce stade plus d'hypothèses de travail que de directions à suivre, avec des inconnues sur le rôle de chaque partie impliquée dans le financement des investissements nécessaires.

Le Sgen-CFDT rappelle la nécessité de concevoir la réforme à l'aune de la notion de service public, en plaçant au centre du dispositif les élèves, français et étrangers. Il souligne que la présence de professionnels français bien formés, issus de l'Éducation nationale, bénéficiant de parcours professionnels reconnaissant et valorisant leur expérience au service de la France à l'étranger est indispensable.

Certes les assurances données sur le maintien de l'existence de l'AEFE, dans son statut d'établissement public et dans son périmètre global, tels que fixés par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990 nous satisfont.

Mais elles sont loin d'être suffisantes.